VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une résidence bien meublée No 2253 rue Dryades. A l'encan LUNDI le 5 septembre à 11 heures a. m., dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Schaub No 93,758 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D. Conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D daté et signé Nouvelle-Orléans, Lne. 25 août 1910, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, m'ordonnant de vendre après les délais usuels et annonces, toute la propriété mobilière et effets contenus en le local ci-dessus, en partie, comme suit:

Ameublement de chambre en noyer, ameublement de salon en soie et mohair de noyer, lits en fer descentes de lits, matelats, ressorts, draps de lits monogrammés, lits de repos, vases, miroires, tables, chaises berceuses, tapis squares, nattes, tapis à raies, faïence, verrerie, stove, réfrigérateur, ustensiles, etc., etc.

HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur
Bureau 121 rue Carondelet. Phone Main 357.

27 août—27—sept 4 5

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Julia O'Neil Hussey—No 90 970—Cour Civile de District, Division B.

Résidences Simples et Doubles à deux étages. Désirables dans le Premier District.

329 rue S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane. Résidence Double à deux étages
331-333 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane.
335 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 22 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 18 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bué Clairborne, Gravier, Sud Derbigny (entre de la Wilkins) et l'avenue Tulane (entrefois Commune) et la rue Clara, les dits lots sont désignés comme lots A, B et C, sur un plan de H. C. Brown, voyer, daté Nouvelle Orléans 12 août 1910, d'après lequel plan, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot A mesure 25 pieds 8 pouces de façade la rue Sud Claiborne, 25 pieds 10 pouces en largeur dans le fond, 87 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté vers l'avenue Tulane, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages No 329 S. Claiborne, et contenant galerie sur le devant et sur le côté à chaque étage, vestibule en haut et en bas, et 6 chambres, loué $25 par mois.

Le lot B mesurant 32 pieds, 10 pouces de façe à la rue Sud Claiborne, 33 pieds, 1 pouces en largeur dans le fond, 77 pieds, 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot A. 63 pieds, 5 pouces sur une ligne du lot C

Les améliorations comprenant la résidence double à deux étages Nos 331-333 S. Claiborne, contenant dans chaque côté 6 chambres, vestibule et galerie au premier étage, loué $20 par mois.

Le lot C mesure 21 pieds 10 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 22 pieds 1 pouce en largeur dans le fond, 63 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B et 55 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 55 pieds, 7 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté de la rue Gravier, 87 pieds, 6 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Commune.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages 335 rue S. Claiborne, contenant 6 chambres escaliers, galerie sur le devant et au premier étage, loué $20 par mois.

Conditions—Une tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et de payer pour les frais des certificats nécessaires pour faire le titre et l'acte de vente.

Les actes de vente seront devant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.
21 août—21 28—sept 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

EDWARD RIES vs Mlle LAURA V. MESRITZ et al.

No 89,178—Cour Civile de District—Division A.

UNE OCCASION POUR PLACEURS.

Deux îlets de Valeur dans le Troisième District.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 15 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement la et rendu en Cour ouverte le 2me jour d'août 1910 et signé ce jour, en vertu de l'ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain îlet de terre dans le Troisième District de cette ville, connu comme l'îlet No 2551, borné par les rues Magnolia, Berthelemy, Bolivar et Magnat, lequel a été acquis par ledit Orgel Heyman Meseritz, par acte de vente pardevant J. Cavillier, notaire en cette ville, le 1er novembre 1836 enregistré au Bureau des Transferts, livre 22, folio 98.

2. Un certain îlet de terre en cette ville, connu comme l'îlet borné par les rues Magnolia (maintenant Dergenois), Hunters, Virtue, (maintenant Rocheblave) et Franklin, étant l'îlet No 201 maintenant l'îlet 1219, sur un plan de L. Burgi, daté du 16 juillet 1836, et déposé en l'étude de J. Cavillier, notaire de cette ville, ledit îlet consistant en 24 lots, acquis par ledit Orgel Heyman Meseritz le 22 juillet 1836 enregistré en le Bureau des transferts, livre 19, folio 549.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en paiement égal de un et deux ans après la date de l'adjudication, de trait d'rre représenté par billets à recevoir de l'acquéreur, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de leur date jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité sur la propriété vendue. Toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1910 et devant être assuré par l'acquéreur, en plus du prix d'achat.

Les actes de vente pardevant Scott E. Boer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
14 août—14 21 28—sept 4 11 15

Escoffier & de Reyna.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage coin des rues Laharpe et Rocheblave.

Terrain de Valeur Contigu rue Laharpe, entre les rues Rocheblave et Tonti.

SUCCESSION DE MME AMELIA P. BERGER.

No 93,960—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ESCOFFIER & DE REYNA—Stephen C. Escoffier, Encanteur—Bureau No 847 rue Carondelet—MERCREDI le 14 septembre 1910, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté du 4 août 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par le numéro 1194, borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave, les dits lots sont désignés par les numéros 9 et 10 sur un plan dressé par L. Brinqier, daté du 22 février 1837 et déposé en l'étude de A. Masureau, ancien notaire en cette ville lesquels lots mesurent chacun 29' 6" de front à la rue Laharpe sur environ 100' de profondeur, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Rocheblave et Laharpe.

Etant la même propriété acquise par ladite Mme Amélia Petrot, veuve de Prosper Berger, par achat de la "People's Homestead Association" d'après un acte passé pardevant Marco T. Ducros, le 27me jour de mai 1893, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 146, folio 109.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave, faisant partie du lot No 1194 et contenant environ 29' de front à la rue Laharpe sur environ 100' de profondeur, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Rocheblave et Laharpe.

Etant la même propriété acquise par ladite Mme Amélia Petrot, veuve de Prosper Berger, par achat de la "People's Homestead Association" d'après un acte passé pardevant Marco T. Ducros, le 27me jour de mai 1893, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 146, folio 109.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1910, et pour tout certificat, qui sera requis pour le passage du dit acte de vente. L'acte de vente devant être passé pardevant Alfred Danziger, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication, ladite propriété foncière chez l'encanteur.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Emma Adeline O'Dowd.

No 56,932—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Résidence Double à Deux Etages

BIEN SITUEE,

Nos 1527-31 Rue Antonine,

Près de l'Avenue St-Charles

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd—Leonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 27 septembre 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 août 1910, par l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le 8e District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Antonine, Prytanée, Foucher et l'avenue St Charles. Ladite portion de terre mesurant 46 pieds de face, plus ou moins, à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds, étant une portion de la propriété acquise par Mgse E. A. O'Dowd de la succession du son défunt mari Joseph O'Dowd, par jugements de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 6 juin 1874 et 15 décembre 1877, le premier jugement enregistré dans le livre des transferts transcrit de Jefferson, 182, folio 192 et d'un deuxième jugement enregistré dans le livre des transferts 104 folio 397.

Les améliorations comprenant une résidence double à deux étages, ayant 6 chambres, galerie, vestibule de chaque côté et est connue par les Nos Municipaux 1527-31 rue Antonine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance s'il y en a, en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, que la portion du crédit de ladite vente soit démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé en blanc, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le *Pacte de non Aliénando* toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être tenue assurée aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur le propriété pour l'année 1910 et les frais de tous certificats. Les loyers devant appartenir à la succession jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Wyane G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
222 rue Baronne.

Titche et Rogers, H. W. Cooper, avocats pour le demandeur.

24 août—25 28—sept 4 11 18 25 27

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Michel, secrétaire d'Etat, versus Southern Insurance Company.

No 88,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, le 8 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 5 août 1910 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse moderne en briques à deux étages 626, 628, 630 rue Commune, ayant façade en trait et ciment, comme comme bureaux de la Southern Insurance Company, contenant au rez-de-chaussée vestibule, 2 grands bureaux au devant grand espace sur le plancher, grande voûte, calorifère à vapeur, cabinets de toilette sanitaires, escalier à la main au premier étage, grande chambre pour directeurs, grande galerie ayant vue sur l'espace du bureau du rez-de-chaussée artistiquement pavé avec tuiles et plancher comme comme comme devant certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St-Charles et Camp, désignés comme lots 5 et 6, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville et daté du 6 de G. B. Stringer, ancien notaire de cette ville, le 20 mars 1830, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 22 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune et 22 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 109 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 4 et 110 pieds 1 1/2 ligne sur la ligne du lot No 6; et ledit lot 6 mesurant en profondeur 110 pieds 1 pouce 1/2 ligne sur la ligne du lot 5 et 110 pieds 9 pouces 8 lignes sur la ligne qui le sépare des lots 7 et 11 sur ledit plan.

Ainsi que propriété mobilière comme suit décrite à savoir:

Deux pupitres avec couverture roulante, un manteau cinq portraits et cadres, trois vases japonais, un porte-chapeaux en chêne, une étagère à filières "roll front", trois cabinets à filières, deux pupitres en chêne debout et deux chaises, un coffre-fort "Diebold" ayant portes doubles, deux petits pupitres, cinq "Wernicke Units", un dessus et une base, un pupitre avec couverture roulante, un jeu de filières avec carte indexe, vingt-cinq "Wernicke Units", cinq avec dessus et cinq avec base, une presse pour lettres "roll", une vieille fournaise, trois chaises, trois lampes doubles, installations électriques, deux tableaux, douze vieux "Wernicke Units", deux bases, et deux dessus, quarante Wernicke Units huit bases et huit dessus, un grand pupitre double et chaises, quatorze boîtes à filières, cinq étuis verticaux pour filières, un "Typewriter" Fay-sheafe long carriage, un pupitre simple et chaises, un petit cabinet pour filière, un pupitre double dessus plat, stool et chaise une petite table pour typewriter, trois chaises avec siège canné, 18 chaises ayant siège en cuir, un grand pupitre à couverture roulante et chaise, sept "Wernicke Units" deux dessus et deux bases, une table en chêne pour directeurs.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1910, et pour tout certificat, qui sera requis pour le passage du dit acte de vente. L'acte de vente devant être passé pardevant Alfred Danziger, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication, ladite propriété foncière chez l'encanteur.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

I. B. Rennyson.

Vente de Succession—Cinquante(50) acres de terre près de Crowley, Lne., à l'encan, JEUDI, le 8 septembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, à midi, conformément à un ordre adressé à moi par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District No 92,389 pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé du 12 juillet 1910 dans l'affaire de la succession de Rose Byrne Waters, le vendredi à l'enchère publique, JEUDI le 8 septembre à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite:

Lot 2, Section 13 T. 9 S. R. 1 E. La. Meridien, contenant 25.76 acres et lot 4 Section 14 T 9 S. R 1 E La. Meridien contenant 24.44 acres en la paroisse Arcadie, environ six milles de Crowley, Lne.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer toutes les taxes de l'année 1910, frais de tous certificats nécessaires et l'acte de vente pardevant James J. Wenlff, notaire, et déposer 20 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON,
Encanteur.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet

Jeudi, le 8 Septembre 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 août 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire de George L. O. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 193 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses forge, chambre pour bouilloire, chauffage bitu., réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain îlet de terre, situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mêtres et bornes sur cet îlet un des chantiers. Cet îlet est d'environ la même grandeur que le ci-dessus décrit.

Un certain îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24, inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "sash sticler", tuyaux, poulies, fléches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincailleries, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement sous leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receveur et par enquête du Receveur, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et opaque pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout tel qu'il sera le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

La manière maintenant dans commandée à compter. Depuis la jugement de la cour, les conditions sont fixées comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété dite de Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au receveur à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires Lhoton par le receveur et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels, au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis; que ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence, plus ample informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receveur au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receveur, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receveur, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter ses dite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement ordre de mise et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receveur, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront celui où ledit avis aura été inscrit dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a pas eu d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente lui ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfaira et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq, notaire.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

DANS UN

VOISINAGE QUI S'AMELIORE

SUCCESSION DE PETER APPEL ET EPOUSE.

No 93,851—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 septembre 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 août 1910, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adams, Burdette, Macarty et Commercial, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26 (vingt quatre, vingt-cinq et vingt-six) sur un plan de C. A. Hedin, voyer, le 10 novembre 18....., déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, lesdits lots mesurent chacun (30) trente pieds de face à la rue Adams sur (150) cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et balance pour le charbon là dessus, appartiennent au locataire et seront déménagés par eux. Loués au taux de $30.00 par mois ou $360.00 par an.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, pour un billet à, écaissement garanti par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection.

L'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1910, dix pour cent comptant au montant de la vente; l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 août—14 21 28—sept 4 11 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Alfred Conrad et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 93 296—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George T. Conrad, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Walter L. Gleason, avocat.

31 août—31—sept 4 9

Succession de Mme Louise Ann Crawford.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94 213—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin Mendelson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.— Woodville & Woodville, avocats.

2 sept—2 6 11

Succession de Samuel O. Kiefe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94 413—Division C—Attendu que William L. Kiefe Sr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel O. Kiefe, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite propriété ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — E. M. Heathon & C. C. Friedrichs, avocats.

27 août—27 31—sept 5

Succession de Emma Adeline O'Dowd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,932—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par W. R. Lyman, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Titche & Rogers A. W. Cooper, avocats.

28 août—28—sept 1 6

Succession de Philip Helm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 92,286 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Louise Keepler, veuve de Philip Helm, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — J. Arthur Charbonnet, avocat.

26 août —26 30— sept 4

Succession de Mlle Kate McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,532—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin Mendelson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Mc Closkey & Benedict, avocats

27 août—27 31—sept 5

Succession de Henry Germann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 93 605—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Johanna Germann, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Zengel Thomas & Sathen, John R. Loxnis, avocats.

1 sept—1 5 10

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co.

VENTE POUR SE RETIRER DES AFFAIRES.

Articles pour Forgeron et de Charron, Enclume, Fer à Cheval, Buggies, Barrenches, Wagons, Selles pour Monter à Cheval, Forge, Jeux de Harnais et autres Articles de valeur, tels que des choses utilisées dans l'établissement de Forgeron bien établi.

DR. P. LARROUY 614-616 RUE N. BEMPART

MARDI, 6 SEPTEMBRE, A 10 30 A. M.

Conditions—Comptant sur adjudication

4 sept—4 6 LOUIS C. SPEAR & CO. Encanteurs, 825 rue Union

Stern's Auction Company

ANNONCE JUDICIAIRE

H. A. Thiberger Printing Co. vs Lala-Ferreras-Congelosi Steamship Co.

No 90,245—Cour Civile de District—Division D.

Vente de Receveur à l'encan, MARDI, le 13 septembre, à 11 heures A. M., au No 818 rue Commune, Chambre 204 Bâtisse Cora. Le Splendide Meuble de Bureau et Installation

PAR JAC. H. STERN, Encanteur—MARDI, 13 septembre 1910, 818 rue Commune, à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour daté du 30 août 1910 par l'Hon. Juge E. K. Skinner, agissant pour l'Hon W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D maintenant absent en congé.

Magnifique pupitre plat en noyer, Remington Typewriter No 10, un pupitre avec couverture roulante et chaise haute antique, coffre fort en fer, chaises communes, chaise de bureau, phonographe, filing cases, pupitre sur patte papeterie, 20 registres à tablables registre à 7 dossiers, installation stationnaire, etc.

Conditions—Comptant.

Commercial Germania Trust & Savings Bank, receveurs.

Stern & Auction Co. Bureau 818 rue Commune. JAC. H. STERN, Encanteur.

sept—4 11 13

ANNONCES JUDICIAIRES. | ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF. | VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil

—D'UNE—

Propriété Améliorée de Très Grande Valeur du Deuxième District,

Centralement Située,

Formant le Coin Sud-Ouest des rues Bourbon et Iberville

(Ilet borné par les rues Canal et Dauphine).

Edward P. Cousin vs William G. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 94 189 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 octobre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—